



## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête de fréquentation d'autres hébergements collectifs

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : mensuelle

*Emetteur* : Insee - Pôle de Compétence Tourisme (maître d'œuvre) et Direction des Statistiques d'Entreprises / Département des Synthèses Sectorielles / Division Services - (maîtres d'ouvrage)

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label. Cette enquête est réalisée depuis avril 2009. Elle est une des composantes du système d'informations sur l'offre en matière d'hébergements et complètera les informations concernant la fréquentation touristique déjà produites à partir des enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air.

Pour couvrir les autres hébergements collectifs, on a convenu de se limiter à des hébergements collectifs réglementés bien repérés et de taille minimale, ce qui correspond au champ suivant, lequel représente une capacité d'environ 1 million de places-lits<sup>1</sup> à comparer au 0.9 million de places-lits pour la partie hôtelière déjà couverte par enquête.

| Type d'hébergement                                     | Nombre (avril 2013) |
|--|---------------------|
| Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour | 190                 |
| Centres sportifs                                       | 85                  |
| Résidences de tourisme, résidences hôtelières          | 2 317               |
| Maisons familiales, villages de vacances               | 1 064               |
| Ensemble   | 3 656               |

Il s'agit de répondre à la demande d'EUROSTAT et aux besoins des différents partenaires :

- niveau européen : Directive européenne 95/57/CE, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, document abrogée et remplacée par le Règlement n°692/2011 du parlement européen et du conseil du 6 juillet 2011
- niveau national : DGCIS
- niveau régional : acteurs régionaux du tourisme (CRT et CDT) et Directions régionales de l'Insee.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidienne des unités d'hébergements
- arrivées et nuitées selon les pays de résidence des touristes
- durée moyenne de séjour

<sup>1</sup> Un lit de 2 personnes compte pour 1 lit et 2 places-lits

L'unité économique interrogée est l'établissement. La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. Le champ géographique de l'enquête est la France entière

Le questionnaire est distribué par la poste. La périodicité sera mensuelle et la date de démarrage de l'enquête envisagée actuellement est janvier 2014.

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est le niveau France entière et la région. Le programme de diffusion devra répondre au moins à la demande européenne exprimée par EUROSTAT.

Soit de façon annuelle, une ventilation géographique nationale et régionale NUTS II (région) pour :

- les arrivées et nuitées de résidents,
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

Soit de façon mensuelle, une ventilation géographique nationale pour :

- les arrivées et nuitées de résidents
- les arrivées et nuitées de non-résidents,

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.